



## ROYAUME DU MAROC

Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines,  
de l'Eau et de l'Environnement- chargé de l'Eau



AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE TENSIFT

### Communiqué de presse

Le mercredi 01 février 2017 à 10h00, s'est tenue la deuxième session du Conseil d'Administration de l'Agence de Bassin Hydraulique du Tensift (ABHT) au titre de l'année 2016, au siège de la Wilaya de Marrakech – Safi, sous la présidence de **Madame la Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Chargée de l'Eau.**

L'ordre du jour de cette session comporte les points suivants :

- Mot d'ouverture de Madame la Ministre ;
- Approbation du Procès Verbal de la première session du Conseil d'Administration de l'Agence au titre de l'année 2016, tenue le 15 juillet 2016 au siège de la Province d'Al Haouz à Tahanaout ;
- Exposé de Monsieur le Directeur de l'Agence portant sur :
  - Les réalisations financières du programme 2016 ;
  - Le programme d'action de l'ABHT au titre de l'année 2017 ;
  - La situation hydrologique ;
- Délibérations du Conseil;
- Message de loyauté et de dévouement à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI** que Dieu le Glorifie.

Etaient présents à la réunion du Conseil d'Administration, Messieurs le Wali de Marrakech – Safi, les Gouverneurs des Provinces de la région, ainsi que les membres du conseil d'administration en l'occurrence les présidents du conseil de la région, de la préfecture et des provinces, le président du conseil communal de Marrakech , le président de la chambre d'agriculture, de même que les représentants des chambres d'industrie du commerce et des services, des collectivités ethniques, des associations des usagers de l'eau, des établissements publics et des départements ministériels intervenants dans le domaine de l'eau.

Le plan d'action de l'ABHT présenté au titre de l'exercice 2017, vise la poursuite des actions déjà entamées ainsi que le lancement de nouvelles opérations dans le cadre du suivi, de l'évaluation et la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins de Tensift – Ksob – Igouzoulen. Le programme arrêté englobe principalement les actions présentées ci-après :

- **Suivi, évaluation, gestion et développement des ressources en eau** : l'ABHT va poursuivre les travaux de reconnaissance des eaux souterraines par forages pour l'alimentation en eau potable rurale, la réalisation de campagnes de suivi et d'évaluation quantitative et qualitative des eaux de surface et souterraines, ainsi que le renforcement, la modernisation et l'entretien des équipements des réseaux de mesures hydrologique, piézométrique et d'annonce de crues, en particulier la réalisation d'une nouvelle station d'annonce de crues à Khémis Ouled El Hadj (Province de Safi) ;
- **Préservation et protection des ressources en eau et du milieu naturel** : les opérations inscrites dans ce cadre consistent en l'élaboration d'études de délimitation des zones inondables pour des tronçons des oueds Tensift, zat, mouissate et Ghmat, ainsi qu'une étude topographique pour l'évaluation des extractions de matériaux de construction du domaine public hydraulique, le lancement d'études de protection contre les inondations de treize (13) centres menacés par les eaux de crues dans les Provinces de Chichaoua (1), Al Haouz (2), Safi (2), Essaouira (4), Rhamna (2) et Youssoufia (2), ainsi que la participation dans le cadre de partenariat à la réalisation et au suivi des travaux de protection contre les inondations de onze (11) centres et douars : Ouled Hassoune (Préfecture de Marrakech), Ait ourir et Amria (Province d'Al Haouz), Chichaoua et Imintanoute (Province de Chichaoua), Sidi Bouathmane (Province de Rhamna), Youssoufia, sidi chiker et tlet ighoud (Province de youssoufia), ouled Amouche (Province d'El Kelaa des sraghna) et Tamarar (Province d'Essaouira). L'ABHT participera aussi au financement pour la réalisation de stations d'épuration des eaux usées au niveau de deux (2) centres : Asni (Province d'Al haouz) et Nouceur (Province de chichaoua), et d'un système de traitement collectif des rejets liquides (margines) de 51 unités de trituration d'olives (Province de Safi). L'ABHT procèdera également à la réalisation des travaux de maintenance et d'entretien des biens du domaine public hydraulique par le renouvellement, la réhabilitation et la réparation des seuils de recharge artificielle de la nappe du Haouz, ainsi que des équipements hydromécaniques et électromécaniques, et des ouvrages de génie civil des barrages.
- **Programmes de coopération** : l'ABHT poursuivra les programmes de coopération avec les Agences Allemandes (GIZ et KfW) dans les domaines de l'évaluation et la gestion intégrée des ressources en eau, et avec l'Agence de Coopération Japonaise (JICA) dans le domaine de développement du système de prévision et d'alerte aux crues.

### **Situation hydrologique :**

Durant la période du 1er septembre 2016 au 25 janvier 2017, le cumul pluviométrique moyen enregistré a atteint 160 mm au niveau des bassins versants de Tensift, du Ksob et Igouzoulen enregistrant ainsi un excédent de 128 % par rapport à la même période de l'année précédente et un déficit de 2% par rapport à la même période de l'année normale. Les chutes de neige enregistrées récemment dans la région ont varié entre 4 et 30cm et ont concerné essentiellement la Province d'Al Haouz.

Le taux de remplissage global des barrages situés dans la zone est de 82 % en date du 25 janvier 2017, ce qui permettra de réaliser les programmes de fournitures d'eau arrêtés pour cette année avec l'ONEE-BE et l'ORMVAH, pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation sans problème.